



Concertation garantie par



LE PROJET **Ep'HyNE**

Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation durable
sur l'Ecoparc de Chavelot

NEWSLETTER D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
1^{ER} TRIMESTRE 2026
CONCERTATION CONTINUE

Édito des maîtres d'ouvrage



Une information régulière dans le cadre de la concertation continue

*Mesdames et Messieurs les élus,
Chères habitantes, chers habitants,*

Verso Energy a le plaisir de vous adresser la première newsletter d'information du projet Ep'HyNE, diffusée dans le cadre de la concertation continue menée en 2025 et 2026.

Cette newsletter sera partagée de manière trimestrielle afin de :

- *Vous informer régulièrement de l'avancement du projet ;*
- *Vous présenter les principales étapes franchies ;*
- *Maintenir un dialogue transparent avec l'ensemble des acteurs du territoire.*

Vous pouvez vous inscrire à la newsletter directement sur le site de la concertation continue pour être informé de chaque nouvelle publication.

Toutes les newsletters seront également consultables en ligne sur le site de la concertation continue : <https://concertation-ephyne.eu/>

*Bonne lecture,
L'Equipe du projet Ep'HyNE*



Le projet Ep'HyNE entre en concertation continue

Le projet Ep'HyNE de Verso Energy s'inscrit dans le cadre de la participation continue du public, conformément à l'article L.121-14 du Code de l'environnement.

Cette disposition concerne les projets entrant dans le champ de compétence de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et ayant déjà fait l'objet d'une concertation préalable. Elle permet d'assurer une information et une participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Pour le projet Ep'HyNE, la concertation continue se déroule en 2025 et 2026, en parallèle des procédures d'autorisations administratives.

Un garant désigné par la CNDP

Le 15 octobre 2025, la CNDP a rendu publique sa lettre de mission, désignant **Désiré Heinimann** en tant que garant de la participation continue du public pour le projet Ep'HyNE, et ce jusqu'à l'enquête publique.

Pour toute question relative aux modalités de la concertation, vous pouvez contacter directement le garant à l'adresse suivante : desire.heinimann@garant-cndp.fr

Une concertation continue dans le prolongement de la concertation préalable

La concertation continue s'inscrit dans le prolongement direct de la concertation préalable du projet Ep'HyNE, qui s'est déroulée du 24 avril au 22 juin 2025 sur un périmètre couvrant 17 communes. Menée sous l'égide des garants de la concertation, cette phase préalable a permis de présenter le projet et ses enjeux et de recueillir les avis et contributions du public.

Elle a donné lieu à l'élaboration d'un *Bilan des garants de la concertation préalable du projet Ep'HyNE*, ainsi qu'à des *Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable*. Ces documents sont consultables sur le site internet dédié à la concertation : <https://concertation-ephyne.eu/documents-comptes-rendus-concertation-prealable/>

Un site internet dédié et enrichi



Le site de la concertation continue constitue le point d'entrée principal pour s'informer et participer (<https://concertation-ephyne.eu>) :

- Tous les documents de la concertation préalable restent accessibles dans l'onglet *Archives*
- Une nouvelle **section « Concertation continue »** a été créée, présentant :
 - le cadre réglementaire,
 - les procédures administratives en cours,
 - le déroulement et les modalités de la concertation continue,

Les maîtres d'ouvrage restent pleinement mobilisés pour répondre aux questions du public, directement à l'adresse suivante : contact@concertation-ephyne.eu



Un dépôt des dossiers de demande d'autorisation envisagé à l'horizon S2 2026

Le dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire est envisagé à l'horizon du deuxième semestre 2026.

Ce calendrier permet :

- La poursuite des études techniques, environnementales et réglementaires,
- L'intégration des échanges issus de la concertation continue,
- La consolidation du projet dans le respect des enjeux du territoire.

Un détail de l'ensemble des dossiers d'autorisations administratives est disponible sur le site de la concertation continue, rubrique *La concertation continue/Dossier d'autorisations administratives*.

Sécurisation foncière : promesse de vente signée sur l'Ecoparc



Une étape importante a été franchie avec la signature de la promesse de vente du terrain situé au sein de l'Ecoparc entre Verso Energy et SEBL Grand Est, pour une surface de 32 hectares.

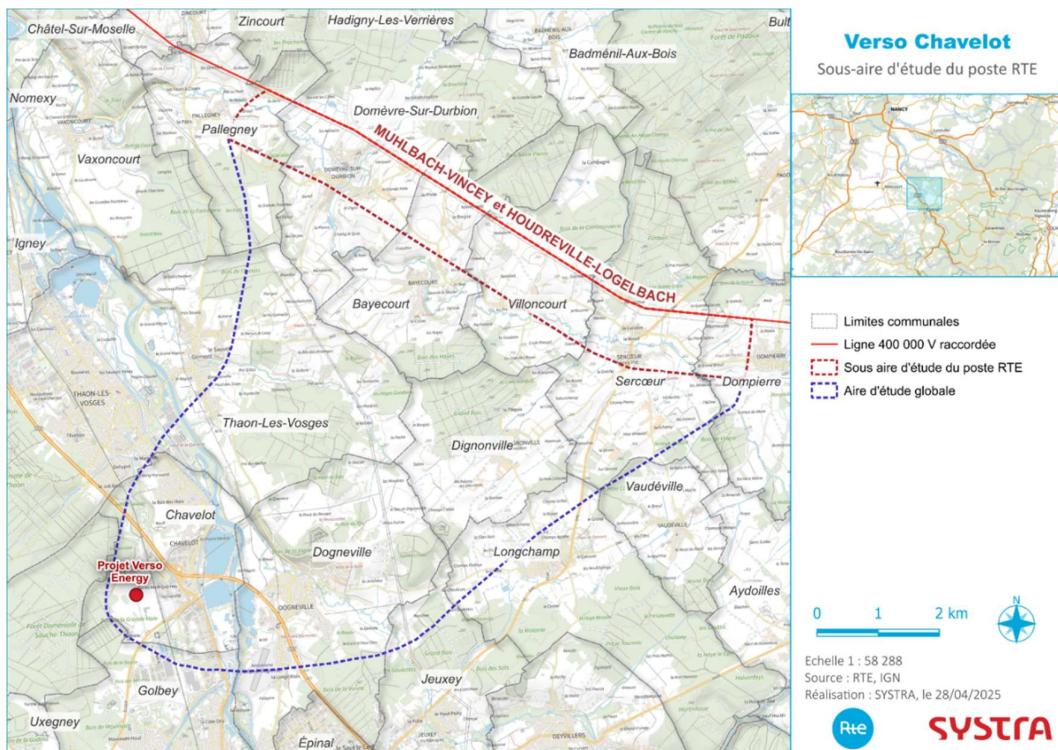


Cette avancée sécurise l'implantation du projet et permet de poursuivre les études d'implantation nécessaires à son développement.



Validation de l'aire d'étude pour le raccordement électrique

La Préfète des Vosges a validé l'aire d'étude proposée à la concertation Fontaine par RTE le 10 octobre 2025 et clôturé la première phase de concertation Fontaine :



Cette décision constitue une étape structurante pour la poursuite des études de raccordement électrique du projet.

Par ailleurs, afin de permettre à RTE de poursuivre l'étude préalable au projet de raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité du projet Ep'HyNE, la préfecture des Vosges a pris un arrêté le 27 novembre portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées de 7 communes vosgiennes.

Restez informés sur les actualités de la concertation continue

- Participez et laissez vos questions ou commentaires à l'adresse : contact@concertation-ephyne.eu
- Pour suivre les actualités, consulter les documents ou vous inscrire à la newsletter : <https://concertation-ephyne.eu/>